



**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 10 JANVIER 2022 PAR
TELECONFÉRENCE ZOOM À 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2022-01-007

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02 DÉCRÉTANT
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE MARCHAND ET UN
EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 402 200 \$**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire réaliser des travaux de réfection de la route Marchand et procéder à un emprunt pour financer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Champlain désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sébastien Marchand

APPUYÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau

QUE le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux de réfection de la route Marchand décrits dans le document intitulé « Résumé des interventions – travaux sur la route Marchand » préparé par monsieur Frédéric Lahaye et madame Nirisoa Raherinaina en date du 28 septembre 2021, pour une dépense de 1 402 200 \$.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 402 200 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Jean Houde, secrétaire-trésorier



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

RÉSUMÉ DES INTERVENTIONS - TRAVAUX SUR LA ROUTE MARCHAND

MUNICIPALITÉ DE
CHAMPLAIN

Direction de l'ingénierie et infrastructures
Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande-Allée Ouest RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : (418) 651-3343
Télécopieur : (418) 651-1127

Québec, le 28 septembre 2021

N/Dossier : 53-2-37220-20-04



FQM

INGÉNIERIE ET
INFRASTRUCTURES



Québec, le 28 septembre 2021

Monsieur Jean Houde
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité de Champlain
819, rue Notre-Dame
Champlain (Québec) G0X 1C0

Objet : Résumé des interventions recommandées sur la route Marchand

Monsieur,

Pour donner suite au relevé réalisé à l'automne 2020, nous vous transmettons le rapport résumant les interventions recommandées sur la route Marchand. Il est à noter que ces interventions ne sont pas planifiées dans le dernier Plan d'intervention en infrastructures routières, mais sont tout de même recommandées.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Frédéric Lahaie, cpi. (#6035800)

Nirisoa Raherinaina, ing. (#5011783)

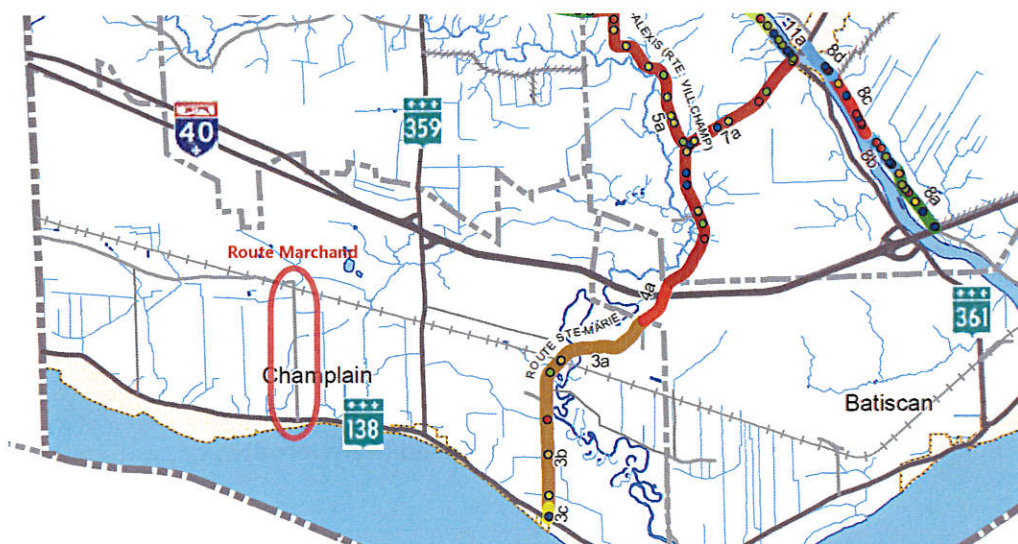
Table des matières

1	Localisation du site d'intervention	2
2	Interventions recommandées	3
2.1	Chaussée	3
2.2	Ponceaux.....	3
3	Rapport photographique	5
3.1	Chaussée	5
3.1.1	Chainage : 0+000 à 2+500	5
3.2	Ponceaux.....	9
3.2.1.	Ponceau 1 : Chaînage 0+475 de la route Marchand (transversal).....	9
3.2.2.	Ponceau 2 : Chaînage 0+847 de la route Marchand (transversal).....	10
3.2.3.	Ponceau 3 : Chaînage 1+445 de la route Marchand (transversal).....	11
3.2.4.	Ponceau 4 : Chaînage 1+920 de la route Marchand (transversal).....	12
3.2.5.	Ponceau 5 : Chaînage 2+189 de la route Marchand (transversal).....	13
3.2.6.	Ponceau 6 : Chaînage 2+364 de la route Marchand (longitudinal)	14
3.2.7.	Ponceau 7 : Chaînage 2+424 de la route Marchand (transversal).....	15

1 Localisation du site d'intervention

Faisant suite au relevé sur terrain en novembre 2020, la longueur totale réelle de la route Marchand est de 2 500 mètres. La route Marchand sert de lien entre la route 138 (Notre-Dame) et le rang Saint-Pierre. Seulement deux résidences situées à l'extrémité sud ont leur accès principal donnant sur la route Marchand. La route permet l'accès aux terres de plusieurs agriculteurs et fait notamment partie du réseau cyclable de la MRC Des Chenaux. La figure 1 présente la localisation du tronçon à l'étude.

Figure 1 : Tronçon à intervenir



Source : Tiré et modifié à partir de la figure 3-1 du Plan d'intervention, CIMA+, 2017

La zone d'intervention recommandée touche la totalité de la route Marchand qui débute à son intersection avec la route 138 (rue Notre-Dame) et se termine à l'intersection avec le rang Saint-Pierre.

2 Interventions recommandées

2.1 Chaussée

À la suite du relevé sur terrain, il a été constaté que la majorité du segment de la chaussée expose des carrelages qui présentent un patron des fissures à mailles polygonales, ainsi que des fissures lézardées indiquant la rupture du revêtement. Plusieurs ornières et zones de dépressions sont aussi observables, et ce sur la quasi-totalité du tronçon. Certaines zones subissent aussi d'importantes déformations pendant les périodes de gel/dégel selon les informations qui nous ont été transmises.

Les interventions recommandées sur toute la longueur de la route Marchand sont les suivantes :

- Décohesionnement (pulvérisation) sur 150 mm à 250 mm d'épaisseur ;
- Rechargement granulaire en MG-20, épaisseur de 150 mm ;
- Mise en place d'une couche unique d'enrobé ESG-14, épaisseur de 70 mm ;
- Rechargement des accotements et raccordement des entrées privées par du MG-20b ;
- Réfection de la glissière de sécurité semi-rigide au chainage 2+390 ;
- Renforcement de l'infrastructure par l'ajout d'une membrane de type géogrille sur certaines zones instables, affectées par le gel/dégel.

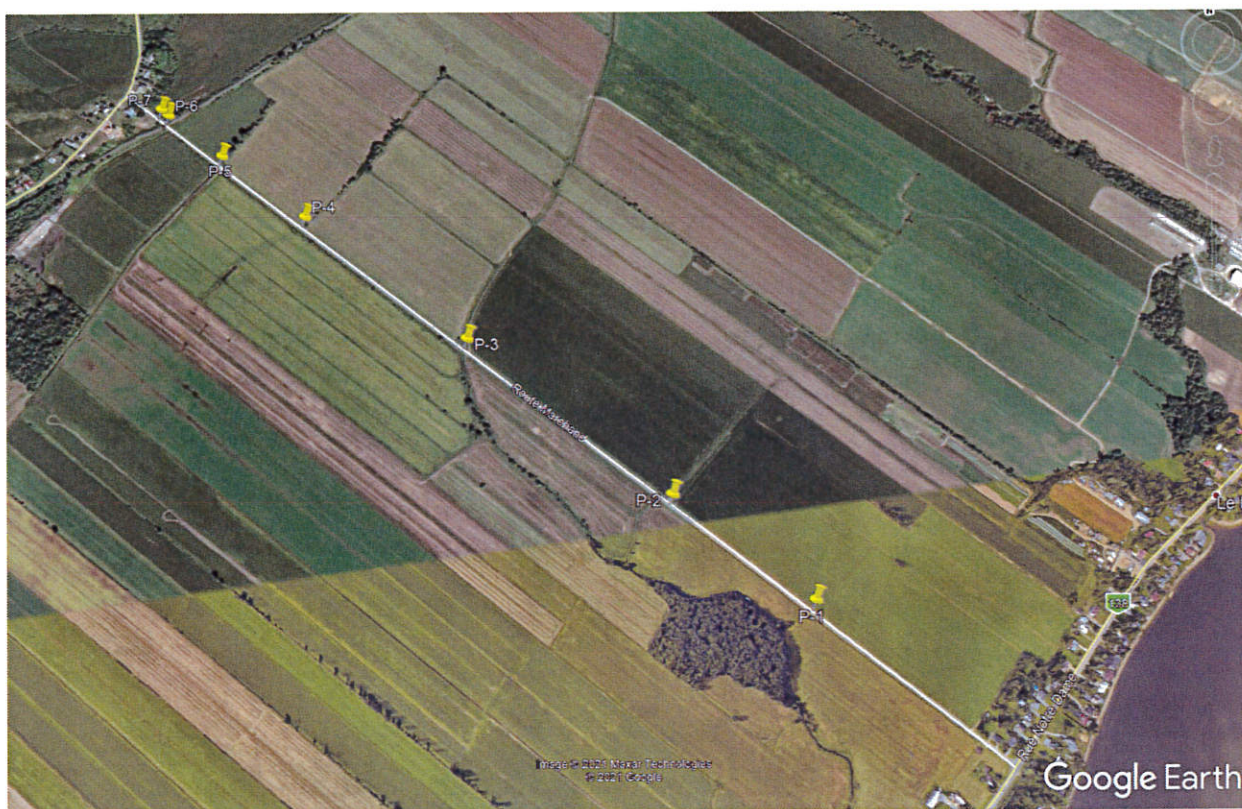
2.2 Ponceaux

Un total de sept (7) ponceaux ont été relevés sur la route Marchand. Le diagnostic et la localisation des ponceaux sont présentés ci-après :

Figure 6 : Diagnostic des ponceaux sur la route Marchand

N° du ponceau	Localisation	Ponceaux existants	Observations	Ponceaux proposés	Interventions
P1	Ch. 0+475	Ø600 mm, TTOG, L= 17.5 m	Déformation de la chaussée (fissures) Joint ouvert Extrémité déchirée	Ø600 mm, TBA	Reconstruction Nettoyage de fossé Revêtement de protection
P2	Ch. 0+847	Ø750 mm, TTOG, L= 15 m	Déformation de la chaussée (fissures) Radier perforé Extrémité déchirée	Ø900 mm, TBA	Reconstruction Nettoyage de fossé Revêtement de protection
P3	Ch. 1+445	Ø1500 mm, TTOG,	Bon état	-	Revêtement de protection
P4	Ch. 1+920	Ø900 mm, TTOG, L= 15 m	Déformation de la chaussée (fissures) Présence de corrosion Ponceau enfoui à 75%	Ø1050 mm, TBA	Reconstruction Nettoyage de fossé Revêtement de protection
P5	Ch. 2+189	Ø750 mm, TTOG, L= 15 m	Déformation de la chaussée (fissures) Présence de corrosion Ponceau presque complètement enfoui	Ø1050 mm, TBA	Reconstruction Nettoyage de fossé Revêtement de protection
P6	Ch. 2+364	Ø1200 mm, TTOG	Extrémité aval partiellement enfouie	-	Nettoyage du ponceau Nettoyage de fossé
P7	Ch. 2+387	Ø1200 mm, TTOG, L= 20 m	Déformation de la chaussée (fissures) Affaissement local de la chaussée Joint ouvert Radier perforé	Ø1500 mm, TBA	Reconstruction Nettoyage de fossé Revêtement de protection Réfection de l'aménagement en aval du ponceau

Figure 7 : Localisation des pontons



Source : Tiré et modifié à partir de Google Earth

3 Rapport photographique

3.1 Chaussée

3.1.1 Chainage : 0+000 à 2+500

✓ **Interventions :**

- Décohesionnement et rechargement granulaire;
- Longueur totale d'intervention : ± 2500 m.



Photo 1 - Fissures transversales et longitudinales - ornières et affaissement de la chaussée



Photo 2 : Fissures transversales et longitudinales



Photo 3 : Fissures transversales et longitudinales – affaissement de la chaussée



Photo 4 : Chaînage 2+420 – Pont du chemin de fer (Qc/Gatineau)



Photo 5 : Chaînage 2+390 – Glissière de sécurité existante à remplacer

3.2 Ponceaux

3.2.1. Ponceau 1 : Chaînage 0+475 de la route Marchand (transversal)

Type de ponceau existant : TTOG 600 mm Ø

Longueur : ±17.5 m

✓ Interventions/remarques :

- Reconstruction TBA Ø 600 mm;
- Nettoyage de fossés latéraux : 60 m;
- Revêtement de protection en pierres : 60 m².



Photo 6 : Déformation de la chaussée



Photo 7 : Joint ouvert



Photo 8 : Extrémité déchirée

3.2.2. Ponceau 2 : Chaînage 0+847 de la route Marchand (transversal)

Type de ponceau existant : TTOG 750 mm Ø

Longueur : ±15 m

✓ **Interventions/remarques :**

- Reconstruction TBA Ø 900 mm;
- Nettoyage de fossés latéraux : 80 m;
- Revêtement de protection en pierres : 75 m².



Photo 9 : Déformation de la chaussée



Photo 10 : Présence de corrosion et de perforation
au niveau du radier



Photo 11 : Extrémité déchirée

3.2.3. Ponceau 3 : Chaînage 1+445 de la route Marchand (transversal)

Type de ponceau existant : TTOG 1500 mm Ø

Longueur : ±15 m

✓ **Interventions/remarques :**

- Ponceau en bon état
- Revêtement de protection en pierres : 100 m².



Photo 12 : Extrémité côté ouest

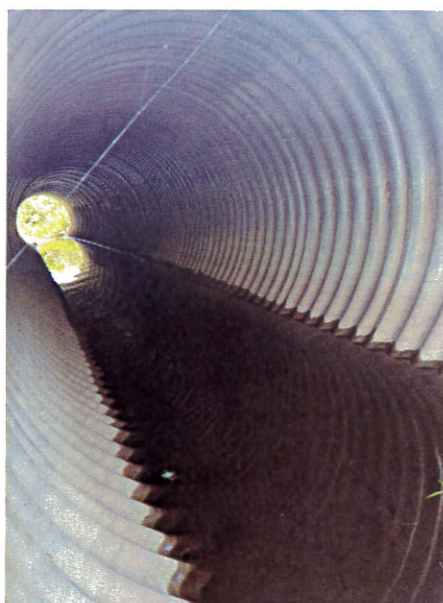


Photo 13 : Vue de l'intérieur



3.2.4. Ponceau 4 : Chaînage 1+920 de la route Marchand (transversal)

Type de ponceau existant : TTOG 900 mm Ø

Longueur : ±15 m

✓ **Interventions/remarques :**

- Reconstruction TBA Ø 1050 mm (selon étude hydraulique);
- Nettoyage de fossés latéraux : 100 m;
- Revêtement de protection en pierres : 100 m².
- Demande de certificat d'autorisation au MELCC article 22



Photo 14 : Déformation de la chaussée



Photo 15 : Présence de corrosion au niveau de la couronne du ponceau – perforation du radier très probable



Photo 16 : Ponceau enfoui à 75%



3.2.5. Ponceau 5 : Chaînage 2+189 de la route Marchand (transversal)

Type de ponceau existant : TTOG 750 mm Ø

Longueur : ±15 m

Interventions /remarques :

- Reconstruction TBA Ø 1050 mm (selon étude hydraulique);
- Nettoyage de fossés latéraux : 100 m;
- Revêtement de protection en pierres : 100 m².
- Demande de certificat d'autorisation au MELCC article 22



Photo 17 : Déformation de la chaussée

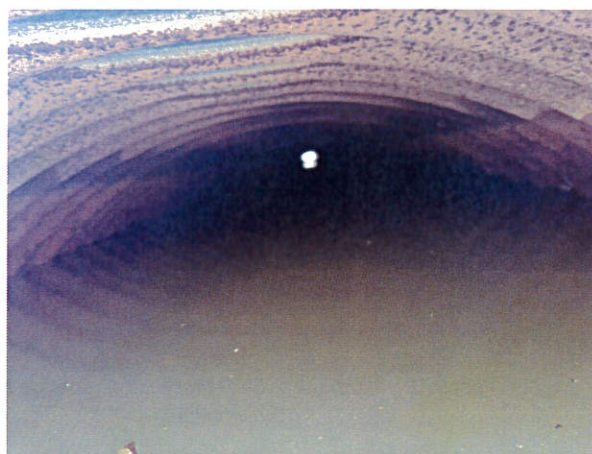


Photo 18 : Présence de corrosion au niveau de la couronne du ponceau – perforation du radier très probable



Photo 19 : Entrée enfouie à 50%



Photo 20 : Sortie complètement enfouie



3.2.6. Ponceau 6 : Chaînage 2+364 de la route Marchand (longitudinal)

Type de ponceau existant : TTOG 1200 mm Ø

Longueur : ±30 m

✓ **Interventions/remarques :**

- Nettoyage de fossés : 30 m.



Photo 21 : Extrémité aval – présence du pont de train (Qc/Gatineau)



Photo 22 : Légère présence de corrosion – déviation de sa trajectoire à mi-parcours pour éviter la pile du pont



Photo 23 : Fosse composée de bloc de béton en amont du ponceau



Photo 24 : Sortie enfouie à 30%



3.2.7. Ponceau 7 : Chaînage 2+424 de la route Marchand (transversal)

Type de ponceau existant : TTOG 1200 mm Ø

Longueur : ± 20 m

✓ **Intervention/remarques :**

- ✓ Reconstruction TBA Ø 1500 mm (selon étude hydraulique);
- ✓ Nettoyage de fossés latéraux : 20 m;
- ✓ Revêtement de protection en pierres : 100 m².
- ✓ Réfection de la fosse en aval du ponceau (enrochement cimenté, regard, etc.).



Photo 25 : Déformation de la chaussée, affaissement récurrent au droit du ponceau



Photo 26 : Extrémité amont



Photo 27 : Vue en amont – Corrosion, radier défoncé, joints ouverts



Photo 28 : Vue en amont – Corrosion, radier perforé, joints ouverts



Photo 29 : Fosse composée de bloc de béton en aval du ponceau



Photo 30 : Fosse composée de bloc de béton en aval du ponceau

ESTIMATION DU COÛTS DES TRAVAUX

MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN - TRAVAUX SUR LA ROUTE MARCHAND

N° 532372202004

N° item	Désignation des travaux	Unité	Quantité estimée	Prix Unitaire	Montant total
A	PONCEAUX				
6.11.1	Nettoyage et reprofilage des fossés	ml	250	18,00 \$	4 500,00 \$
6.11.2	Nettoyage de ponceaux	ml	30,15	80,00 \$	2 412,00 \$
6.11.3	Travaux de remplacement de ponceau				
a	P1 - TBA Ø600 mm, classe III	ml	17,5	1 650,00 \$	28 875,00 \$
b	P2 - TBA Ø900 mm, classe III	ml	15	2 000,00 \$	30 000,00 \$
c	P4 - TBA Ø1050 mm, classe III	ml	14,64	2 200,00 \$	32 208,00 \$
d	P5 - TBA Ø1050 mm, classe III	ml	14,64	2 200,00 \$	32 208,00 \$
e	P7 - TBA Ø1500 mm, classe III	ml	19,52	3 000,00 \$	58 560,00 \$
6.11.4	Revêtement de protection en pierre				
a	Type 2, calibre 100mm-200mm, ép. 300mm	m ²	90	55,00 \$	4 950,00 \$
b	Type 3, calibre 200mm-300mm, ép :500mm	m ²	250	65,00 \$	16 250,00 \$
6.11.5	Regard-puisard circulaire en béton armé Ø2400mm	unité	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
6.11.6	Fourniture et pose des matériaux granulaires MG-112	t.m	4500	17,00 \$	76 500,00 \$
6.11.7	Fourniture et pose des matériaux granulaires MG-20	t.m	1500	25,00 \$	37 500,00 \$
B	CHAUSSÉE				
6.11.8	Décohésionnement et mise en forme finale	m ²	16600	3,75 \$	62 250,00 \$
6.11.7	Fourniture et pose des matériaux granulaires MG-20, ép : 150 mm	t.m	8500	25,00 \$	212 500,00 \$
6.11.9	Fourniture et pose d'enrobé bitumineux PG 58H-34, ESG 14, ép :70 mm	t.m	2980	140,00 \$	417 200,00 \$
6.11.10	Rechargement des accotements en MG-20b y compris les raccordements d'entrées privées en gravier	t.m	840	25,00 \$	21 000,00 \$
6.11.11	Disque de prémarquage	global	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$

6.11.12	Marquage de la chaussée pour la ligne de centre et ligne d'arrêt				
a	Ligne de centre simple jaune	ml	475	5,00 \$	2 375,00 \$
b	Ligne de centre simple jaune pointillée	ml	2000	5,00 \$	10 000,00 \$
c	Ligne d'arrêt blanche	unité	2	300,00 \$	600,00 \$
6.11.13	Glissières de sécurité semi-rigides	ml	20	300,00 \$	6 000,00 \$
6.11.14	Quantité prévisionnelle de membranes géotextiles de type II	m ²	1000	3,00 \$	3 000,00 \$
6.11.15	Quantité prévisionnelle d'ensemencement hydraulique de type H-2	m ²	500	7,50 \$	3 750,00 \$
6.11.16	Excavation pour traitement de zone instable	m ³	550	25,00 \$	13 750,00 \$
6.11.17	Fourniture et mise en place des géogrilles triaxiales	m ²	600	17,00 \$	10 200,00 \$
6.11.17	Quantité provisionnelle de drains de chaussée	ml	150	50,00 \$	7 500,00 \$
6.11.19	Organisation de chantier, maintien de circulation et signalisation des travaux	global	1	60 000,00 \$	60 000,00 \$
MOTANT TOTAL					1 180 088,00 \$
T.P.S. 5 %					59 004,40 \$
T.V.Q. 9,975 %					117 713,78 \$
GRAND TOTAL					1 356 806,18 \$

27 septembre 2021

Préparé par :

Frédéric Lahaie

Frédéric Lahaie, cpi (#OIQ 6085300)

Nirisoa Raheirina

Nirisoa Raheirina, ing. (#OIQ 5011783)

Directives

Les cellules portant la mention « Sélectionner » comportent une liste déroulante à laquelle il est possible d'accéder en cliquant sur la flèche située à l'extrême droite de la cellule.

Le contenu des cellules grises se calcule automatiquement.

Toutes les cellules blanches doivent être remplies.

Les coûts directs et les frais incidents admissibles sont présentés sous l'onglet « Dépenses admissibles ».

Les frais incidents doivent être inscrits sous l'onglet « AC - Frais incidents ».

Le cas échéant, le demandeur doit :

- s'assurer que tous les documents exigés sont ventilés en fonction des différents types de travaux présentés dans la demande (se référer à l'annexe 2 des modalités d'application du PAVL : travaux préventifs, palliatifs et curatifs);
- répartir les dépenses non admissibles, telles que des travaux situés hors de l'emprise municipale (sur des propriétés privées ou sur l'emprise du Ministère, d'un autre ministère ou d'un organisme équivalent [Hydro-Québec, etc.]), de celles qui sont admissibles. Si le demandeur ne distingue pas ces dépenses non admissibles à une aide financière, le Ministère se réserve le droit de refuser la demande.

Section 1 – Calcul de l'aide financière maximale – Volet **Accélération** – Exercice financier 2022-2023

Source de calcul de l'aide financière maximale ¹	Estimation détaillée du coût des travaux
Dépenses admissibles taxables²	Aide financière maximale
Coûts directs ³	1 180 088.00 \$
Frais incidents ⁴	155 500.00 \$
Taxe non remboursable (50% de la TVQ : 4,9875%)	66 612.45 \$
Sous-total	1 402 200.45 \$
Dépenses admissibles non taxables²	
Frais incidents ⁴	- \$
Sous-total	- \$
Total	1 402 200.45 \$
Taux de l'aide financière – Volet Accélération ⁵	50%
Montant de l'aide financière maximale⁶	701 100 \$

¹ La source de calcul (estimation détaillée, offre de services, bordereau de soumission) doit correspondre à celle indiquée dans la résolution municipale.

² La somme des dépenses admissibles est limitée à un maximum de 4 000 000 \$.

³ Inscrire le montant des coûts directs totaux admissibles basé sur la source de calcul sélectionnée (estimation détaillée, offre de services, bordereau de soumission). Les frais de contingences et les imprévus ne sont pas admissibles lors du calcul de l'aide financière maximale.

⁴ Voir l'onglet " AC - Frais incidents ".

⁵ La section 1 de l'onglet « Accélération AC - Informations » doit être remplie afin que le taux se calcule automatiquement.

⁶ Sous réserve des disponibilités budgétaires, le ministre verse l'aide financière au comptant pour :

- les interventions préventives;
- les interventions palliatives;
- les demandes dont le montant de l'aide financière est inférieur à 100 000 \$.

Pour les demandes dont le montant de l'aide financière est de 100 000 \$ et plus, l'aide financière est versée par service de la dette payable sur 10 ans selon les modalités d'application de la section 5.7.3 du PAVL.

Lorsque le montant de l'aide financière maximale est révisé par l'analyste au dossier, un courriel est transmis à la Municipalité pour information ou pour validation, le cas échéant.

Usage du MTQ	Aide financière maximale prévisionnelle
Comptant	- \$
Service de la dette	- \$
Total	- \$
Aide financière maximale prévisionnelle	701 100 \$
Raporter les montants dans la PES	

Frais incidents admissibles (limités à un maximum de 20 % des coûts directs)	
	236 017.60 \$
Frais incidents taxables	Montant
Plans et devis	35 000.00 \$
Coûts liés aux services professionnels (estimation détaillée, surveillance, avis de conformité, etc.)	50 000.00 \$
Préparation de la demande d'aide financière	500.00 \$
Étude géotechnique	- \$
Étude hydrologique	3 000.00 \$
Étude de caractérisation environnementale des sols	- \$
Honoraires professionnels	5 000.00 \$
Travaux d'arpentage	3 000.00 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	27 000.00 \$
Frais d'expropriation	- \$
Frais d'arpentage	- \$
Frais de publication d'avis relatifs aux appels d'offres	2 000.00 \$
Coûts des communications publiques exigées par le gouvernement	- \$
Coûts liés à l'obtention d'autorisations gouvernementales	30 000.00 \$
Coûts liés aux études d'évaluation des impacts sur l'environnement	
Autre :	
Sous-total¹	155 500.00 \$

Frais incidents non taxables	Montant
Honoraires professionnels (MRC)	- \$
Main-d'œuvre, matériaux et équipements relatifs à la réalisation des travaux effectués en régie	- \$
Préparation de la demande d'aide financière	- \$
Frais de financement temporaire	- \$
Autre :	- \$
Sous-total¹	- \$
Total¹	155 500.00 \$

¹ Si le montant inscrit est en rouge, les frais incidents totaux excèdent la limite de 20 % des coûts directs. Une correction à la baisse est nécessaire.

